



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2021-017

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de l'Indre - DCS - SIDPC

36-2021-02-12-002 - Abrogeant l'arrêté n° 3620210212001 du 12 février 2021 portant réglementation exceptionnelle de la circulation routière dans le département de l'Indre (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre - DCS - SIDPC

36-2021-02-12-002

Abrogeant l'arrêté n° 3620210212001 du 12 février 2021
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
routière dans le département de l'Indre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

CABINET

Service interministériel de défense
et de protection civile

APPLICATION IMMEDIATE

ARRETE n°

du 12 février 2021

**Abrogeant l'arrêté n° 3620210212001 du 12 février 2021 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation routière dans le département de l'Indre**

Le préfet de l'Indre,
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R 122-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment ses articles R 311-1, R 411-18 et R 413-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 modifié relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des matières dangereuses par voies terrestres ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 modifié relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu le décret du Président de la République du 24 octobre 2018 portant nomination de M Thierry BONNIER en qualité de Préfet de l'Indre,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n° U14761870040364 du 9 septembre 2019 portant affectation de M. Thierry HUMBERT, en qualité de Directeur des Services du Cabinet de la préfecture de l'Indre ;

Vu l'arrêté n°19-19 du 27 février 2019 portant approbation du plan intempéries de la zone de défense et de sécurité Ouest (PIZO) ;

Vu l'arrêté n° 3620210212001 du 12 février 2021 portant réglementation exceptionnelle de la circulation routière dans le département de l'Indre ;

Vu l'arrêté n° 21-25 du 12 février 2021 de la préfecture de la zone de défense et de sécurité ouest portant réglementation exceptionnelle de la circulation routière ;

Considérant l'amélioration des conditions de circulation ;

Considérant le dernier bulletin des conditions météorologiques ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du Cabinet ,

ARRETE

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de l'arrêté n° 3620210212001 du 12/02/21 sont abrogées.

Article 2 :

Les dispositions définies à l'article précédent prennent effet dès la signature du présent arrêté, Les gestionnaires routiers concernés mettent en œuvre tout moyen utile à la bonne application des mesures et l'information routière correspondante (PMP, radios autoroutière, web trafic, etc.).

Article 3 :

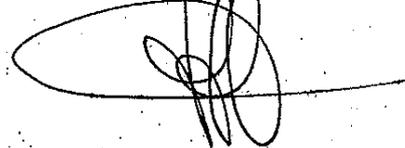
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, madame la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Châteauroux, le 12 février 2021

pour le Préfet de département et par délégation,
le directeur des Services du cabinet



Thierry HUBERT